



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**RENCONTRE DE FOOTBALL  
RC LENS / PARIS SAINT GERMAIN  
JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020**

Arras, le 4 septembre 2020

L'interdiction des rassemblements de plus de 5 000 personnes a été prolongée par le Gouvernement jusqu'au 31 octobre 2020. Le décret du 27 juillet 2020 autorise les préfets de département à accorder, à titre exceptionnel, des dérogations, après analyse des facteurs de risques et notamment :

- de la situation sanitaire générale et de celle du territoire concerné ;
- des dispositions spécifiquement prises par l'organisateur afin de prévenir les risques de propagation du virus propres à l'événement concerné au-delà de 5 000 personnes.

La préfecture du Pas de Calais a reçu pour le match de football Racing Club de Lens / Paris Saint Germain, qui se tiendra le 10 septembre prochain, au stade Bollaert à Lens, une demande du RC Lens pour déroger à la jauge de 5000 personnes et accueillir jusqu'à 15.391 spectateurs.

Or, les récents indicateurs de Santé Publique France montrent une dégradation de la situation sanitaire dans le Pas-de-Calais avec une circulation de plus en plus active du COVID-19 et une augmentation du nombre d'hospitalisations des patients qui en sont atteints. Le suivi des tests COVID pratiqués tous les jours dans le département a en effet permis de constater que le taux d'incidence de nouveaux cas pour 100 000 habitants est en augmentation, tout comme celui de positivité des tests. La dégradation de ces indicateurs au cours de ces dernières semaines dans le département incite à plus grande vigilance.

### **Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Dans ces conditions, Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de maintenir la limite de 5 000 participants au total à ce match. Le protocole sanitaire prévu par la Ligue de Football Professionnel sera strictement appliqué afin que l'ensemble des personnes accueillies le soient dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

En outre, le port du masque sera rendu obligatoire, outre dans l'enceinte du stade lors de la rencontre, aux abords du stade Bollaert-Delelis deux heures avant le match et une heure après le match.

Par ailleurs, afin d'éviter des concentrations de personnes en centre-ville de Lens, tous les établissements recevant du public (cafés, restaurants etc....) ont été contactés par les services de la ville de Lens pour leur rappeler qu'ils doivent strictement respecter l'effectif du public autorisé et respecter strictement les règles de distanciation physique. Aucune autorisation d'installation d'écrans sur la voie publique n'a été autorisée. Les services de police effectueront des surveillances et des contrôles en centre-ville, toute infraction sera sanctionnée par procès-verbal et éventuellement par une mesure de fermeture administrative.

Enfin, tout rassemblement aux abords du stade, autre que les personnes disposant d'un billet pour assister au match, sera interdit. Des contrôles seront également effectués par les services de police.

Dans ces circonstances exceptionnelles, le préfet sait pouvoir compter sur le respect des consignes sanitaires par les supporters du RC Lens.